

[www.edufrance-aeef.com](http://www.edufrance-aeef.com)

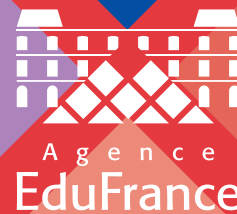


Octobre 2004

Illustration pour - Crédit photos : Agence EduFrance, Ministère des Affaires étrangères, Union européenne, Bibliothèque nationale de France

# VENIR ETUDIER *en France*

Le guide EduFrance  
pour les élèves  
des lycées français  
à l'étranger



# SOMMAIRE

## SOMMAIRE

◆ <b>CHOISIR LA FRANCE</b>	<b>4</b>
– La France, pays d'accueil des étudiants étrangers	
– La langue française dans le monde	
– La France avec EduFrance	
◆ <b>ÉTUDIER EN FRANCE</b>	<b>8</b>
– Les diplômes en France	
– Les universités françaises	
– L'enseignement universitaire du droit en France	
– L'enseignement des sciences politiques	
– Les études de médecine	
– Les Grandes Ecoles	
– Les écoles spécialisées	
◆ <b>VENIR EN FRANCE</b>	<b>16</b>
– Les services EduFrance	
– Les inscriptions	
– L'inscription à l'université	
– L'inscription en classes préparatoires aux Grandes Ecoles	
– La demande de visa	
◆ <b>FINANCER SES ÉTUDES EN FRANCE</b>	<b>22</b>
– Les bourses	
– Le logement	
– Le travail pendant les études	
– Les assurances	
◆ <b>VIVRE EN FRANCE</b>	<b>28</b>
– La qualité de vie	
– Le coût de la vie	
◆ <b>LIENS ET ADRESSES UTILES</b>	<b>31</b>

# EDITO

## EDITO

Ce guide, destiné à informer les élèves des lycées français de l'étranger sur les possibilités de suivre des études supérieures en France, marque une étape importante de l'action d'EduFrance.

Notre agence sait en effet combien le public des élèves étrangers de ces lycées est de qualité et combien il est souhaitable qu'il poursuive en France ses études après le baccalauréat. Des progrès très nets ont été faits dans ce sens ces dernières années grâce à une action coordonnée entre EduFrance, l'AEFE et les lycées.

Il convenait aujourd'hui de poursuivre et de confirmer cette action par la réalisation d'outils d'information, d'orientation et de promotion spécialement conçus pour ce public.

Ce guide en est l'une des pièces maîtresses et je souhaite que les proviseurs de lycées comme les élèves l'utilisent, se l'approprient et fassent part à notre agence de tous leurs commentaires pour l'améliorer dans les prochaines éditions.

Thierry Audric  
Directeur général de l'Agence EduFrance



# CHOISIR LA FRANCE



## ◆ LA FRANCE, PAYS D'ACCUEIL DES ÉTUDIANTS ÉTRANGERS

La France, pays d'art et de culture, se place au premier rang des destinations touristiques au monde. **Elle figure aussi parmi les premiers pays d'accueil d'étudiants étrangers en Europe**, avec plus de 220 000 d'entre eux accueillis chaque année.

### Pôle d'innovation scientifique et technologique de premier plan

La France doit ses performances à sa capacité de recherche et à ses réussites dans des domaines aussi divers que l'espace, les transports, l'électronique, les télécommunications, la chimie, les biotechnologies et la santé. Le nombre de prix Nobel et de médailles Field obtenus par la France en témoigne.

### Plus de 23% du budget national consacré à l'éducation

Dans les établissements publics, comme les universités, l'État prend directement en charge une part très importante du coût des études de chaque étudiant (soit environ 10 000 euros par an), maintenant les droits d'inscription à un des niveaux les moins élevés du monde. Autre particularité, en France, il n'est fait aucune distinction entre les étudiants étrangers et les étudiants français : les exigences d'accès sont identiques, les diplômes délivrés et **les frais d'inscription sont les mêmes pour tous**.

### Un enseignement supérieur parmi les plus diversifiés et les plus performants au monde

Issue d'une longue tradition, l'excellence des diplômes français s'appuie sur un réseau d'établissements d'enseignement supérieur et des centres de recherche de renommée internationale : plus de 3 000 établissements dont 87 universités, 240 écoles d'ingénieurs, 230 écoles de commerce et 2 000 autres établissements spécialisés dont les écoles d'art, de mode, de design, d'architecture, d'études paramédicales...

*"Terre d'idées et de principes,  
la France est une terre ouverte, accueillante, généreuse"*

Jacques Chirac  
Président de la République française  
discours du 17 décembre 2003  
Palais de l'Élysée

## LA LANGUE FRANÇAISE DANS LE MONDE

Si le français ne se situe qu'à la onzième place des langues parlées dans le monde, il est en revanche la deuxième langue de communication internationale, présent sur les cinq continents.

Le français est langue officielle et de travail de pratiquement toutes les organisations internationales : ONU, UNESCO, Conseil de l'Europe... Il a été longtemps la langue de travail la plus utilisée dans les institutions de l'Union européenne et s'y trouve aujourd'hui à égalité avec l'anglais : un document sur deux est directement rédigé en français.

En 2004 dans le monde, il y a 118 600 000 francophones (soit une augmentation de 7,7% par rapport aux données de 1990) auxquels s'ajoutent 62 900 000 francophones occasionnels (soit une augmentation de 11,8%). En prenant également en compte les 110 millions de personnes qui, de par le monde, apprennent ou ont appris le français et continuent de le pratiquer, **ce sont donc plus de 264 millions de personnes qui ont le français en partage.**

La francophonie, qui regroupe actuellement 52 Etats et gouvernements ayant la langue française en partage, attire sans cesse de nouveaux membres. Elle s'est renforcée au 9<sup>ème</sup> Sommet de la francophonie à Beyrouth (2004) et représente désormais une force politique sur la scène internationale qui se consacre à garantir la place de la langue française dans le monde.



## LA FRANCE AVEC EDUFRANCE

L'Agence EduFrance, créée en 1998 par les ministères de l'Education nationale et des Affaires étrangères, a pour mission de promouvoir l'enseignement supérieur français à l'étranger, de faciliter et d'assurer la qualité des projets d'études en France, du choix de la formation à l'organisation du séjour de l'étudiant.

### Un partenariat EduFrance / AEFÉ

Une collaboration entre l'Agence pour l'Enseignement Français à l'Etranger (AEFE) et l'Agence EduFrance permet de mieux répondre aux besoins d'information et d'accompagnement des élèves des lycées français à l'étranger et de leurs familles, lorsqu'ils envisagent un projet d'études supérieures en France. Ce programme prévoit d'apporter les moyens techniques, documentaires et humains nécessaires à cette information.



Grâce à ce partenariat, **EduFrance est le correspondant privilégié :**

- **des chefs d'établissement** des établissements scolaires français à l'étranger pour l'ensemble des questions relatives à l'offre française de formation supérieure ;
- **des élèves :**
  - par l'intermédiaire du site internet **www.edufrance-aefe.com**, espace de dialogue permanent ;
  - par les services spécifiques offerts par l'Agence (voir le chapitre sur "Les services EduFrance") ;
  - par des présentations de l'enseignement supérieur français dans les lycées français à l'étranger ;
  - grâce aux Espaces EduFrance qui maintiennent un contact régulier avec le lycée français de leur ville ou de leur pays.

# ÉTUDIER EN FRANCE



## L'enseignement supérieur français : les diplômes et le déroulement des études

+ 9 ans • Diplôme d'État de docteur en Médecine

+ 8 ans • Doctorat

+ 6 ans • Diplôme d'Etat de docteur en Chirurgie dentaire  
• Diplôme d'Etat de docteur en Pharmacie

DOCTORAT

+ 5 ans  
300 ECTS • Master de recherche - Diplôme d'Etudes Approfondies (DEA)  
• Master professionnel - Diplôme d'Etudes Supérieures  
Spécialisées (DESS)  
• Diplôme d'ingénieur  
• Diplômes des Ecoles de Commerce et de Gestion

MASTER

+ 4 ans • Maîtrise

+ 3 ans • Licence  
180 ECTS • Licence professionnelle

+ 2 ans • Diplôme d'Etudes Universitaires Générales (DEUG)  
• Diplôme Universitaire de Technologie (DUT)  
• Brevet de Technicien Supérieur (BTS)  
• Diplôme d'Etudes Universitaires Scientifiques et Techniques  
(DEUST)

LICENCE

Fin d'études secondaires + Baccalauréat = Entrée dans l'enseignement supérieur

## ◆ LES DIPLÔMES EN FRANCE

L'organisation de l'enseignement supérieur français est structurée sur une architecture commune (LMD), reconnue au niveau européen, qui prend en référence les années d'études validées après le baccalauréat :

- Bac + 3 années = Licence (180 ECTS) ;
- Bac + 5 années = Master (300 ECTS) ;
- Bac + 8 années = Doctorat.

### – Crédits ECTS

European Credit System Transfer, système européen de transfert de "crédits" académiques capitalisables et transférables en Europe. Les crédits sont attribués à chaque cours et sont une évaluation de la quantité de travail par rapport au volume global de réussite d'une année universitaire : 60 ECTS pour une année, 180 ECTS pour le niveau Licence, 300 ECTS pour le niveau Master.

Plus d'infos :

[www.europa.eu.int/comm/education/programmes/socrates/ects\\_en.html](http://www.europa.eu.int/comm/education/programmes/socrates/ects_en.html)

## LES UNIVERSITÉS FRANÇAISES

De statut public, **les 87 universités, réparties sur tout le territoire** (de la Sorbonne à Paris, fondée en 1 179, au campus high-tech de Nice-Sophia-Antipolis) **couvrent l'ensemble des disciplines :**

- les sciences (mathématiques, chimie, physique, biologie...);
- les technologies (informatique, sciences de l'ingénieur, électrotechnique, matériaux...);
- les lettres, les langues, les arts, les sciences humaines ;
- le droit, l'économie, la gestion ;
- la santé ;
- le sport.

**Tous les niveaux y sont représentés avec la délivrance de diplômes nationaux : Licence (3 ans d'études), Master (5 ans), Doctorat (8 ans).**

### La recherche, composante structurelle des universités

315 Ecoles Doctorales assurent la formation de 4 000 docteurs en liaison avec plus de 1 200 laboratoires de recherche mixtes (universités et organismes de recherche).

Les Ecoles Doctorales françaises ont depuis toujours été très ouvertes à international : 1 thèse sur 4 est soutenue en France par un étudiant étranger.

### Le développement des filières technologiques et des diplômes à finalité professionnelle

- **les formations d'ingénieur** universitaires délivrent environ 50% des titres d'ingénieur en France ;
- **les formations de techniciens**, avec les Instituts Universitaires de Technologie (IUT) et un **cursus complet de professionnalisation** du niveau bac+1 jusqu'à la Maîtrise, avec les Instituts Universitaires Professionnalisés (IUP) ;
- **les formations de management**, avec notamment les Instituts d'Administration des Entreprises (IAE) ;
- **le journalisme et la communication**, avec notamment l'Institut Français de Presse (IFP), l'Ecole des hautes études en sciences de l'information et de la communication (CELSA).

## L'ENSEIGNEMENT UNIVERSITAIRE DU DROIT EN FRANCE

**Le système de "Civil Law" (ou "droit romano-germanique")** qui, avec la "Common Law", constitue l'un des grands systèmes juridiques du monde, **doit beaucoup au droit français.** Ce dernier a inspiré de très nombreux pays étrangers.

En choisissant de faire des études juridiques en France, les étudiants peuvent, pour les uns, découvrir les racines du système en vigueur chez eux et, pour les autres, en provenance de pays de la "Common Law", s'initier aux grands axes de "l'autre" système juridique.

**L'étude du droit en France donne aussi un accès privilégié à la connaissance des lois qui régissent l'Union européenne** (l'Europe des 25), première puissance commerciale du monde.

**La filière droit** s'appuie sur un enseignement de base abordant tous les aspects du droit avec également, au programme, informatique et langue vivante.



Au niveau Maîtrise, les spécialisations proposées sont : droit privé, droit public, droit des affaires, carrières judiciaires et sciences criminelles, droit social, droit notarial, droit européen, droit international et droit comparé. Le niveau Master spécialise encore ces options : accords et propriété industrielle, droit médical, droit de l'urbanisme et de l'environnement, droit des affaires, droit et techniques de communication, droit international et européen.

**La filière droit est aussi l'entrée pour les études de sciences politiques et les relations internationales** avec, au niveau Master, management international, négociateur commercial, échanges internationaux.

### Liens utiles pour des informations sur les études de droit en France

- catalogue EduFrance : [www.edufrance-aefe.com](http://www.edufrance-aefe.com)
- catalogue EduDroit : [www.edudroit.net](http://www.edudroit.net)  
orientation et inscription en ligne pour plus de 200 formations dans les principales universités de droit françaises)

## L'ENSEIGNEMENT DES SCIENCES POLITIQUES

avec les Instituts d'Études Politiques (IEP)

Il existe 9 IEP en France : Aix-en-Provence, Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Paris, Rennes, Strasbourg et Toulouse.

### Conditions d'admission

Le recrutement se fait après le bac, sur **examen d'entrée** (certains étudiants qui ont obtenu la mention "Très bien" au bac peuvent en être dispensés). L'examen a lieu début septembre.

Il est possible d'entrer directement en 2<sup>ème</sup> année, via la procédure d'admission parallèle au niveau Bac+2 ou 3, selon les IEP.

Une inscription en 1<sup>ère</sup> année coûte environ 1 000 euros.

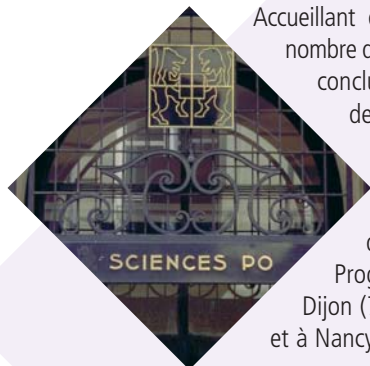
### Contenu de la formation

Le cursus comprend 2 cycles :

- durant le 1<sup>er</sup> cycle (1 à 3 ans), l'étudiant bénéficie d'une **formation de base** : sciences économiques et sciences sociales, histoire, droit, relations internationales, communication ;
- durant le cycle du diplôme (2 ans), l'étudiant **se spécialise** (en service public, économie-finances, communication-ressources humaines ou relations internationales).

### Sciences Po Paris

Situé en plein cœur de Paris, dans le quartier Saint-Germain-des-Prés, Sciences Po dispose également de trois campus en régions qui abritent des premiers cycles spécialisés à Dijon (Est-européen), Nancy (Franco-allemand), Poitiers (Ibéro-américain).



Accueillant des promotions réduites et un grand nombre d'étudiants étrangers, le premier cycle se conclut obligatoirement par une année hors de France, que ce soit en stage ou en séjour d'études dans une université partenaire.

1 627 étudiants suivent la scolarité des premiers cycles dont 450 le Programme international, notamment à Dijon (73 étudiants), à Poitiers (77 étudiants) et à Nancy (140 étudiants).

Lien utile

[www.sciences-po.fr](http://www.sciences-po.fr) (Sciences Po Paris)

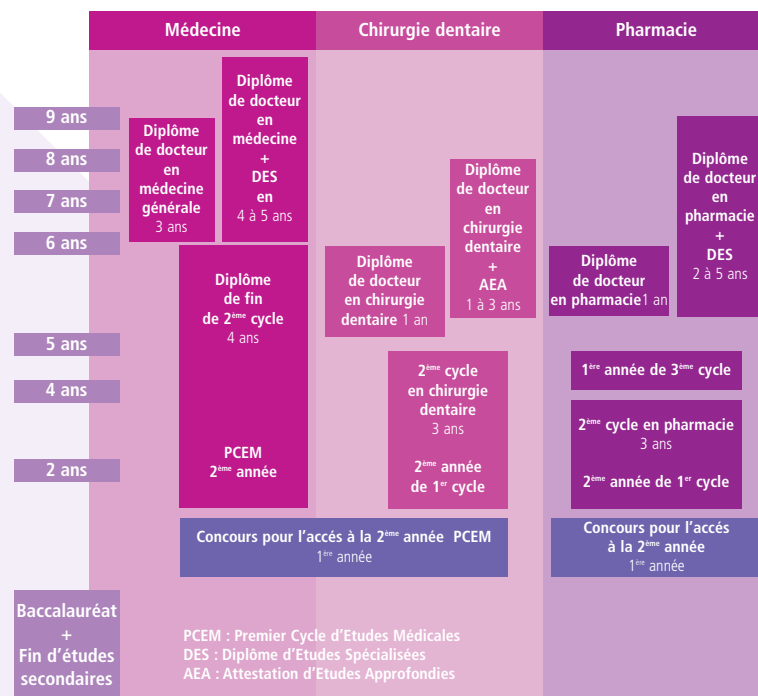
## LES ÉTUDES DE MÉDECINE

En France, les études de médecine, pharmacie, dentaire sont rattachées aux universités en partenariat avec des centres hospitaliers.

Ces études ont une organisation et des cycles d'études propres.

En **médecine**, il faut 9 ans d'études pour obtenir le diplôme d'Etat de docteur en médecine générale, 10 à 11 ans pour la médecine spécialisée.

En **chirurgie dentaire** et en **pharmacie**, 6 ans d'études sont nécessaires pour le diplôme d'Etat.



### Liens utiles pour des informations sur les formations à la santé en France

- fiche filière détaillée "études de médecine" sur : [www.edufrance-aeef.com](http://www.edufrance-aeef.com)
- site réalisé par le ministère des Affaires étrangères : [www.cri.ensmp.fr/sante/index.html](http://www.cri.ensmp.fr/sante/index.html)
- annuaire des diplômes d'Université de médecine : [www.dcau-bordeaux2.fr/wsuo](http://www.dcau-bordeaux2.fr/wsuo)

## LES GRANDES ÉCOLES

**Particularité française, les Grandes Ecoles, créées parallèlement au système universitaire dès le début du XIXe siècle, dispensent un enseignement professionnalisé de haut niveau et demeurent très sélectives.**

**Les Grandes Ecoles délivrent, au terme du cycle d'études, un diplôme de niveau Bac+5 avec le grade de Master.** Des spécialisations ont été mises en place qui font suite à ce diplôme : Diplôme d'ingénieur de spécialisation, MBA (Master of Business Administration).

### Deux types de Grandes Ecoles

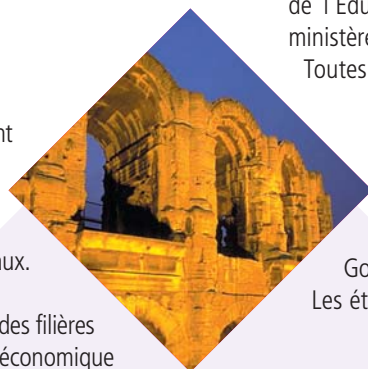
#### – les Grandes Ecoles d'ingénieurs

**Il existe environ 240 écoles d'ingénieurs.** Toutes présentent des caractéristiques communes, gages de **la qualité du diplôme d'ingénieur** qui confère le grade de Master. Ces écoles couvrent tous les domaines des sciences de l'ingénieur. Les diplômes d'ingénieur sont des diplômes nationaux.

#### – Les Grandes Ecoles de Commerce et de Gestion

Les Ecoles de Commerce et de Gestion (environ 230) proposent des filières et des pédagogies adaptées à l'évolution de l'environnement économique et aux nouvelles pratiques du management, souvent articulées autour de stages et d'échanges internationaux.

**Le schéma classique de l'admission dans les Grandes Ecoles** (admission sur concours après **2 années de classes préparatoires** pour un cursus de 3 ans) a évolué pour s'adapter aux besoins professionnels modernes (**voir le chapitre "L'inscription en classes préparatoires aux Grandes Ecoles"**).



## LES ÉCOLES SPÉCIALISÉES

Les écoles dites spécialisées viennent compléter l'offre de formation supérieure française dans des secteurs bien spécifiques comme l'art, le design, la mode, le tourisme, l'architecture, le secteur paramédical, les carrières sociales...

### Les écoles d'art

On distingue trois grands types d'écoles : les Ecoles nationales supérieures d'art, de type Grande Ecole, qui délivrent le diplôme national de l'école après 4 à 5 années d'études, les écoles d'arts appliqués qui dépendent du ministère de l'Éducation nationale et les écoles des beaux-arts qui dépendent du ministère de la Culture. Ces dernières préparent à des diplômes en 3 ou 5 ans. Toutes ont un mode de recrutement sélectif.

### Les écoles d'architecture

20 écoles d'architecture relevant du ministère de la Culture délivrent le diplôme d'architecte DPLG (Diplômé par le Gouvernement), seul diplôme reconnu pour pouvoir exercer en France. Les études d'une durée de 6 ans, sont organisées en 3 cycles de 2 ans.

### Liens utiles

- fiches filières du catalogue EduFrance sur les formations artistiques : [www.edufrance-aeef.com](http://www.edufrance-aeef.com)
- pour un panorama complet sur les études artistiques en France : [www.arts-training.com](http://www.arts-training.com)
- pour les formations à l'architecture : [www.archi.fr/ECOLES](http://www.archi.fr/ECOLES) ou le site de l'école d'architecture Paris La Villette : [www.paris-lavillette.archi.fr](http://www.paris-lavillette.archi.fr)
- pour les formations du secteur de la mode : site de l'Union des industries textiles [www.textile.fr](http://www.textile.fr)





# VENIR EN FRANCE



## ◆ LES SERVICES EDUFRANCE

Au service des élèves des lycées français à l'étranger, l'Agence EduFrance propose des interlocuteurs et des outils d'information :

- **les Espaces EduFrance** forment un réseau de 75 bureaux d'information et d'orientation répartis dans 45 pays. Les Espaces EduFrance sont là pour accueillir et proposer aux futurs étudiants les meilleures solutions personnalisées pour venir étudier en France, pour faciliter leur inscription universitaire et pour préparer leur séjour ;
- **une information interactive** et un dialogue en ligne pour optimiser les choix : EduFrance et l'Agence pour l'Enseignement français à l'étranger ont développé un site internet commun : **www.edufrance-aeefe.com**  
Des professionnels sont à l'écoute pour identifier la formation bien adaptée au parcours de l'étudiant, pour assurer un relais avec l'établissement choisi, faciliter les démarches et aider à mener à bien le projet d'études en France ;
- **le site www.edufrance-aeefe.com** offre un accès unique à l'information générale liée aux études en France. Le site donne aussi toutes les informations pratiques concernant la vie quotidienne en France, et notamment l'accès au logement ;
- **le catalogue en ligne sur www.edufrance-aeefe.com propose la mise en ligne permanente d'offres de formation sélectionnées par le réseau des adhérents d'EduFrance (près de 180 établissements d'enseignement supérieur français)** pour la qualité de leur adaptation aux étudiants étrangers (période d'intégration, mise à niveau de français, tutorat...);
- **les fiches filières sur www.edufrance-aeefe.com : des fiches documentaires sur les formations supérieures françaises accessibles par grands thèmes (médecine, sciences humaines, mathématiques, management, journalisme, psychologie...).**

- **le service complet OPTIMA pour les étudiants admis dans un établissement d'enseignement supérieur français.**

Ce service propose :

- **la réservation d'un logement (une chambre en résidence universitaire, via le Centre national des œuvres universitaires et scolaires, ou un logement en famille d'accueil selon les possibilités offertes par les villes) ;**
- **l'accueil personnalisé à l'aéroport et le transfert à Paris directement sur le lieu de résidence ou le transfert à la gare de départ pour la province où se trouve l'établissement de formation ;**
- **l'assurance logement.**

Le coût de ce service est de 300 euros.



## LES INSCRIPTIONS

### S'inscrire dans un établissement supérieur français

L'inscription dans un établissement supérieur français s'effectue en 3 étapes :

- **obtention de l'attestation d'admission** dans l'établissement supérieur choisi, nécessaire pour obtenir le visa d'entrée sur le territoire français ;
- **inscription administrative qui valide l'admission**. Elle s'effectue, à l'arrivée en France, dans l'établissement d'enseignement. Elle est conditionnée au paiement des droits d'inscription. Le certificat de scolarité et la carte d'étudiant français constituent les preuves de cette inscription pour la demande de la carte de séjour ;
- **inscription pédagogique, gratuite. Elle finalise l'admission** en structurant la formation suivie : choix des horaires des cours obligatoires, choix des options, modalités d'examens. Elle s'effectue sur convocation, suite à l'inscription administrative.

### Calendrier d'inscription

Quelle que soit la destination choisie, un séjour d'études à l'étranger se prépare un an à l'avance.

**Pour une rentrée en septembre** : le contact préalable avec les établissements doit se faire au plus tôt dans l'année, afin que le dossier demandé par l'établissement puisse avoir été complété par l'étudiant puis reçu par l'établissement au printemps (le 30 avril est une date limite souvent rencontrée).

Les décisions des établissements scolaires pour les formations académiques d'un ou plusieurs semestres interviennent **entre le 15 juin et le 15 septembre**. Elles dépendent de la tenue des commissions d'admission.

Pour les Grandes Ecoles, l'inscription en classes préparatoires obéit à d'autres règles (voir le chapitre "Les Grandes Ecoles").

### Montant des frais d'inscriptions

L'une des spécificités du système éducatif français réside dans le fait que les établissements peuvent être largement subventionnés par l'Etat.

En conséquence, la qualité de l'enseignement n'est pas directement liée au prix de l'inscription, le coût réel n'étant pas le prix payé par l'étudiant.

Les montants des frais de scolarité varient selon les établissements (publics ou privés) et selon les disciplines.

Les droits annuels d'inscription ont été fixés pour 2004-2005 :

- 150 euros pour les étudiants en Licence ;
- 190 euros pour les étudiants en Master ;
- 290 euros pour les étudiants en Doctorat ;
- 450 euros pour les étudiants en écoles d'ingénieurs.

Pour certaines Grandes Ecoles privées de commerce ou d'ingénieurs, le montant des droits d'inscription est plus élevé (de 3 800 à 14 000 euros par an).

## L'INSCRIPTION À L'UNIVERSITÉ

Pour les élèves qui préparent le baccalauréat français ou qui l'ont obtenu antérieurement, le formulaire de pré-inscription en 1<sup>er</sup> cycle à utiliser est le dossier "bleu" téléchargeable, à imprimer sous le format PDF sur le site internet du ministère de l'Education nationale : [www.education.gouv.fr](http://www.education.gouv.fr) (page d'accueil rubrique "formulaires administratifs").

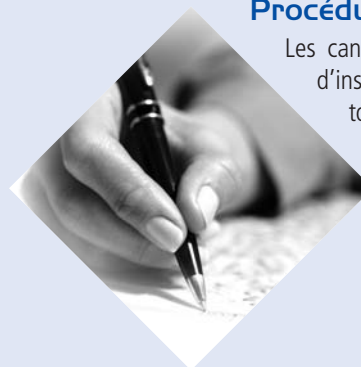
Les dossiers "bleus" qui permettent aux candidats de sélectionner trois choix d'études universitaires sont à adresser chaque année pour la fin décembre au CNOUS qui en assure la saisie. Chaque année un Bulletin Officiel du ministère de l'Education nationale précise les modalités et les dates exactes (pour 2004-2005, le Bulletin Officiel de référence est le n°45 du 4 décembre 2003, consultable sur le site du ministère [www.education.gouv.fr](http://www.education.gouv.fr)).

### Calendrier 2004-2005

- 22 décembre : retour des dossiers "bleus" au proviseur du lycée qui les adresse à l'Ambassade de France. Celle-ci les remet au CNOUS qui en assure la saisie (CNOUS SDBEI, 6, rue Jean-Calvin, BP 49, 75222 Paris cedex 05). Chaque dossier "bleu" sera accompagné de la photocopie de la première page dudit dossier.
- 4 février : le CNOUS transmet les dossiers aux rectorats ;
- 16 février : les universités reçoivent des rectorats les dossiers qui leur sont destinés ;
- 15 mars : notification de la décision aux candidats ayant obtenu une inscription dans la première université de leur choix ;
- 5 avril : notification de la décision aux candidats ayant obtenu une inscription dans la deuxième université de leur choix ;
- 30 avril : notification de la décision aux candidats ayant obtenu une inscription dans la troisième université de leur choix.

### Procédure à suivre

Les candidats doivent pouvoir bénéficier d'une priorité d'inscription dans l'université de leur premier choix. En toute hypothèse, en cas de refus des trois universités demandées, ils bénéficient d'une garantie d'inscription dans l'académie de leur centre de délibération, dont le tableau est annexé à la notice explicative du dossier "bleu".



## L'INSCRIPTION EN CLASSES PRÉPARATOIRES AUX GRANDES ÉCOLES

Les **classes préparatoires aux Grandes Ecoles** (CPGE) préparent les élèves aux concours d'entrée dans les Grandes Ecoles et les écoles d'ingénieurs. Elles sont accessibles avec un baccalauréat ou un niveau équivalent, après acceptation du dossier par le chef d'établissement. La scolarité dure entre deux et trois ans. Ces classes, situées dans des lycées, dispensent des formations d'un niveau correspondant au premier cycle de l'enseignement supérieur. Les élèves y acquièrent une solide culture générale.

### Différentes filières réparties en trois catégories

- classes économiques et commerciales préparant aux concours des écoles supérieures de commerce et de gestion et aux écoles normales supérieures ;
- classes littéraires préparant aux concours des écoles normales supérieures, de l'école nationale des chartes, des écoles supérieures de commerce et de gestion et des instituts d'études politiques ;
- classes scientifiques préparant aux concours des écoles d'ingénieurs, des écoles normales supérieures et des écoles nationales vétérinaires.

Les élèves qui, au terme de cette formation, n'intègrent pas une Grande Ecole peuvent poursuivre leurs études à l'université.

### Peuvent s'inscrire en classes préparatoires

- les candidats et les candidates titulaires du baccalauréat français (ou d'un titre admis en équivalence) ;
- les candidats et les candidates ayant obtenu la dispense de ce diplôme dans les conditions stipulées par la réglementation (Cf. article 4 du décret n 94-1015 du 23-11-1994) ;
- les candidats et les candidates titulaires d'un Brevet de technicien supérieur (BTS) ou d'un diplôme universitaire de technologie (DUT) souhaitant intégrer une classe ATS (technologie industrielle pour technicien supérieur).

L'inscription définitive en classe préparatoire est subordonnée à l'obtention d'un de ces diplômes, sans toutefois y donner accès de plein droit. L'admission en classe préparatoire est également conditionnée par les résultats scolaires et l'examen de la scolarité en classe de première et en classe de terminale.

La procédure d'inscription en classe préparatoire aux Grandes Ecoles et le calendrier précis sont consultables sur le site [www.admission-prepas.org](http://www.admission-prepas.org)

Les inscriptions en classes préparatoires interviennent entre le mois de janvier et le mois de mars précédant la rentrée scolaire (janvier - mars 2005, pour une rentrée en classe préparatoire en septembre 2005).  
Les inscriptions se font directement sur ce site.

## ◆ LA DEMANDE DE VISA

Pour obtenir un visa de long séjour mention "étudiant", les demandes de visa se font auprès du Consulat ou de l'Ambassade de France du lieu de résidence (les délais sont variables avec un minimum de 2 semaines).

Tous les étudiants non européens (non ressortissants des pays de l'Espace économique européen, d'Andorre, de Monaco, de Suisse, de San-Marin et du Vatican) doivent en effet **obtenir un visa de long séjour portant la mention "étudiant" pour suivre leurs études en France**, quand le séjour prévu est supérieur à 6 mois. Il est indispensable de fournir ce visa pour obtenir, à l'arrivée en France et dans un délai de 2 mois, le titre de séjour "étudiant".

### Principaux documents à fournir

- le justificatif d'admission dans un établissement d'enseignement ;
- la justification des ressources pour un an ;
- la justification de l'ouverture d'un compte bancaire par lequel les versements devront obligatoirement transiter ;
- un passeport : la durée de validité du passeport doit correspondre à la durée du visa demandé.

Selon les pays, d'autres justificatifs peuvent être demandés.

### Lien utile

[www.diplomatie.fr](http://www.diplomatie.fr)



# FINANCER SES ÉTUDES EN FRANCE



## ◆ LES BOURSES

En France, le montant des droits d'inscription pour tous les étudiants (français ou étrangers) dans les établissements d'enseignement supérieur est généralement très modeste (voir le chapitre "Venir en France").

Tous les étudiants peuvent aussi bénéficier d'aides au logement, comme l'ALS (voir le chapitre "Se loger").

En outre, les étudiants étrangers peuvent prétendre à trois types de bourses : les bourses allouées par le gouvernement français, les bourses distribuées par le gouvernement de leur pays d'origine, les bourses accordées par des organisations internationales ou des organisations non gouvernementales.

**Toute demande d'information ou de demande de bourses du gouvernement français doit être adressée aux services culturels des ambassades de France.**

La gestion de ces bourses est assurée principalement par deux organismes :

- Le CNOUS (Centre National des Œuvres Universitaires et Scolaires)  
Sous-Direction des Boursiers Etrangers et des Affaires Internationales (SDBEAI) [www.cnous.fr](http://www.cnous.fr)
- EGIDE (Centre français pour l'accueil et les échanges internationaux)  
[www.egide.asso.fr](http://www.egide.asso.fr)

Le ministère des Affaires étrangères alloue également des bourses d'études dans le cadre de programmes spécifiques dépendant directement de ses services à Paris.

## Quelques exemples de bourses

- **Bourses d'excellence AEF** auxquelles font suite les **Bourses d'excellence Major**. Ce programme s'adresse aux anciens élèves étrangers des lycées français à l'étranger.  
[www.cnous.fr](http://www.cnous.fr)
- **Bourses d'excellence Eiffel**  
Le programme de "bourses d'excellence Eiffel" s'adresse aux meilleurs étudiants étrangers qui souhaitent poursuivre leurs études supérieures en France, au niveau Master, dans trois grands domaines : sciences de l'ingénieur, économie-gestion, droit-sciences politiques.  
[www.egide.asso.fr/fr/programmes/eiffel/](http://www.egide.asso.fr/fr/programmes/eiffel/)

## Plus d'information

Un guide complet publié par l'UNESCO : Etudes à l'étranger (Study abroad) consultable sur le site :

[www.unesco.org/education/studyingabroad/networking/studya-broad.shtml](http://www.unesco.org/education/studyingabroad/networking/studya-broad.shtml)

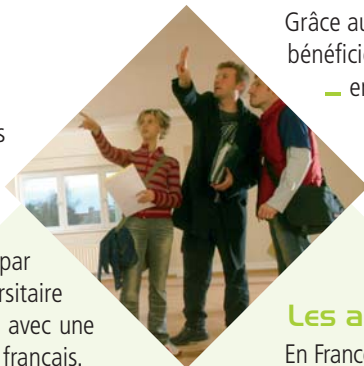
## LE LOGEMENT

La France n'a pas développé, par tradition, de grands campus comme dans d'autres pays et le nombre de résidences universitaires reste insuffisant pour accueillir tous les étudiants. Les étudiants français et étrangers doivent donc trouver un logement dans le parc privé existant où les coûts peuvent être élevés notamment dans les grandes villes et surtout à Paris.

**Dans la plupart des villes universitaires françaises, un bureau d'information ou "guichet" est mis en place pour aider les étudiants étrangers à effectuer les démarches administratives, une aide à la recherche d'un logement est souvent proposée.**

### Les résidences universitaires

Situées sur les campus ou en ville, elles sont gérées par les CROUS (Centres Régionaux des Œuvres Universitaires et Sociales). Elles proposent des chambres meublées d'environ 10 à 12m<sup>2</sup> avec lavabo, les douches et les toilettes étant parties communes. Le loyer moyen se situe autour de 150 à 400 euros par mois. Il est très difficile d'obtenir une place en résidence universitaire surtout à Paris. Ces places sont en effet réservées aux boursiers, avec une priorité pour les étudiants étrangers boursiers du gouvernement français.



### Les résidences étudiantes privées

Ces résidences privées, à destination des étudiants, sont implantées dans les grandes villes. Elles se sont beaucoup développées ces dernières années pour compenser le manque de logements pour les étudiants en résidence universitaire. Le loyer varie de 600 à 700 euros/mois pour Paris et de 400 à 700 euros/mois en province.

### Le logement privé

Pour les étudiants, ce type de location même en chambre ou studio meublés est souvent assujéti à la présentation d'une caution qui garantit le paiement du loyer.

Les revenus déclarés exigés doivent atteindre en général 4 fois le prix du loyer.



### Le logement en famille

Plus adapté à des séjours courts, il permet de louer une chambre meublée "chez l'habitant". Le loyer mensuel varie suivant les formules de 800 euros à 1 050 euros par mois, à Paris, il est en général de moitié pour la province.

### Se loger avec EduFrance (voir le chapitre "Les services EduFrance")

Grâce au service OPTIMA, les élèves des lycées français à l'étranger peuvent bénéficier d'une aide spéciale au logement :

- en résidence universitaire (en partenariat avec le CNOUS) ;
- en famille.

### Les aides au logement

En France, il existe deux types d'aide au logement (non cumulables) accessibles aux étudiants étrangers :

- **l'Allocation de Logement à caractère Social (ALS) : tout étudiant étranger peut bénéficier de cette allocation soumise à certaines conditions : détenir un permis de séjour en cours de validité, habiter une agglomération de plus de 100 000 habitants, résider dans un logement d'une surface supérieure à 9m<sup>2</sup> pour une personne seule avec chauffage et eau courante et ne pas dépasser le plafond de ressources fixé pour l'obtention de cette aide. La demande est à adresser à la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) du domicile. Son montant peut représenter jusqu'à 50% du loyer avec un plafond de 163 euros à Paris et de 140 euros en province.**
- **l'Aide Personnalisée au Logement (APL) : si le logement a fait l'objet d'une convention APL, l'étudiant peut bénéficier d'une réduction de loyer.**

**Informations et conditions auprès de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) du lieu de domicile : [www.caf.fr](http://www.caf.fr)**

## LE TRAVAIL PENDANT LES ÉTUDES

La loi française autorise le travail des étudiants étrangers selon certaines modalités.

Un maximum de 884 heures de travail par an peut être effectué.

- en période scolaire : travail à mi-temps (19,5 heures par semaine, soit 84,5 heures par mois) ;
- durant les périodes de vacances : travail à temps complet dans les limites des 884 heures par an.

Une autorisation provisoire de travail doit être demandée à la Préfecture du lieu de résidence. A titre indicatif le SMIC horaire brut (salaire minimum) est de 7,61 euros.

Un étudiant peut également être **employé au pair** : il est possible de bénéficier d'un logement en famille (dans l'appartement ou en chambre indépendante) en échange de plusieurs heures de garde d'enfants ou de tâches ménagères par semaine.

Toutes les informations sur le site de l'AFJE (Accueil Familial des Jeunes Etrangers) : [www.afje-paris.org](http://www.afje-paris.org)



## LES ASSURANCES

### Les assurances obligatoires

#### – L'assurance maladie

Tous les étudiants de moins de 28 ans, qui suivent une formation de plus de 4 mois dans un établissement d'enseignement agréé, **sont automatiquement affiliés à la Sécurité Sociale** (système de protection sociale français) **étudiante**. Cette adhésion se fait dans l'établissement d'enseignement au moment de l'inscription administrative. **Le montant forfaitaire pour un an est d'environ 180 euros.**

Pour tous les autres étudiants (durée d'études de moins de 4 mois, étudiants dans un établissement non agréé, étudiants de plus de 28 ans), une assurance maladie personnelle volontaire doit être souscrite auprès d'une compagnie d'assurance privée. Les montants sont de 150 à 550 euros par an.

#### – L'assurance responsabilité civile

Elle couvre les dommages causés à un tiers en cas d'accident. Elle se contracte auprès de compagnies d'assurance privées.

#### – L'assurance multirisque-habitation

**Un logement doit obligatoirement être assuré** (vol, dégâts des eaux, incendie...). Cette assurance se contracte auprès de compagnies d'assurance privées. Le montant forfaitaire pour une durée d'un an est d'environ 60 euros.

### Les assurances complémentaires

#### – L'assurance rapatriement

Elle se contracte auprès de compagnies d'assurance privées. Non obligatoire, **elle est cependant fortement recommandée aux étudiants étrangers** et peut faire partie des demandes de la Préfecture pour l'établissement de la carte de séjour.

#### – Les assurances maladie complémentaires

La Sécurité Sociale rembourse en moyenne 70% des dépenses de maladie. Les mutuelles ou compagnies d'assurance privées proposent différents types de contrats, qui pour une somme forfaitaire annuelle, viennent compléter les prestations de la Sécurité Sociale et assurer des risques spécifiques (voyages, sport...). Il existe de nombreuses mutuelles, dont des mutuelles étudiantes.

#### – L'assurance véhicule

Vélo, vélomoteur, voiture, tout véhicule doit être assuré en France. Cette assurance se contracte auprès de compagnies d'assurance privées. Le coût dépend du véhicule.

# VIVRE EN FRANCE



## ◆ LA QUALITÉ DE VIE

### Un environnement exceptionnel

La géographie de la France est l'une des plus variées d'Europe. Ouverte sur 4 espaces maritimes (la mer du Nord, la Manche, l'océan Atlantique et la mer Méditerranée), la France dispose de 5 500 km de rivages côtiers et de deux importants massifs montagneux (les Alpes, les Pyrénées). La diversité des paysages permet de bénéficier de tous les loisirs liés aux saisons.

### Avec 9 pays frontaliers, la France est placée au cœur de l'Europe

Belgique, Luxembourg, Allemagne, Suisse, Italie, Espagne, Royaume-Uni, Monaco et Andorre sont autant de destinations faciles durant les loisirs.

### Au quotidien

4 600 salles de cinéma, quelque 50 000 représentations théâtrales par an et 7 000 musées viennent rythmer la vie quotidienne, aussi bien à Paris qu'en province. Tous les lieux culturels pratiquent une réduction pour les étudiants et proposent des formules d'abonnement.

Les journaux, avec 7 titres nationaux et 160 régionaux, sont les accessoires incontournables d'un moment passé dans un café, lieu important de la vie sociale. Quant à l'activité littéraire, de tradition en France, elle est accessible aussi bien dans les grands magasins spécialisés que les librairies de quartier.

### Toute l'année et particulièrement en période estivale

Nombre de manifestations culturelles et festives témoignent d'une proximité culturelle internationale : Festival de la bande dessinée d'Angoulême (janvier), Fête de l'Internet (mars), Printemps des Musées (avril), Printemps de Bourges (avril), Fête de la musique (21 juin), Fête du cinéma (juin), Fête de Nîmes (juin), Festival d'Avignon (juillet), Jazz à Marciac (juillet), Eurockéennes de Belfort (juillet), Paris Quartiers d'été (juillet-août), Festival Interceltique de Lorient (août), Journées du Patrimoine (septembre), Braderie de Lille (septembre), Transmusicales de Rennes (décembre)...

## ◆ LE COÛT DE LA VIE

### La France est l'un des pays les moins chers d'Europe et les étudiants y jouissent de conditions de vie favorisées

Restauration universitaire, résidence universitaire, réduction sur les transports et les loisirs (cinéma, sports, bibliothèques, associations étudiantes...) sont autant de conditions permettant de couvrir, avec un budget relativement modeste, les besoins essentiels mais aussi la vie culturelle.

Compte tenu des nombreuses réductions attachées au statut d'étudiant, **la moyenne pour un budget mensuel se situe entre 800 euros en province et 1 000 euros à Paris.**

### Combien coûte ? \*

- un repas au restaurant universitaire : 2,60 euros
- un repas dans un "fast-food" : 5 euros
- un repas dans un restaurant de quartier : entre 10 et 20 euros
- une entrée au cinéma : 8 euros, tarif étudiant : 5 euros
- une entrée au musée : 6 euros
- une carte mensuelle de transport à Paris : 50,40 à 136,90 euros
- un sandwich : 3 euros
- un café : 1,5 euro
- une baguette de pain : 0,80 euro
- un croissant : 1 euro
- un journal : 1,20 euro
- des photos d'identité dans un photomaton : 4 photos pour 4 euros
- un litre d'essence sans plomb : 1,10 euro
- une nuit en chambre d'hôtel de bon confort : 60 euros selon la ville
- un four à micro-ondes : de 120 à 220 euros
- un téléviseur : de 110 à 200 euros
- un lecteur CD : de 50 à 190 euros
- un compact-disque : 20 euros

\* Les prix indiqués représentent une moyenne habituellement constatée en 2004.

# NOTES

# ADRESSES ET LIENS UTILES

- ◆ **AGENCE EDUFRANCE :**  
**[WWW.EDUFRANCE-AEFE.COM](http://WWW.EDUFRANCE-AEFE.COM)**
- ◆ Ministère des Affaires étrangères : démarches pour venir en France, adresses des consulats, ambassades, alliances françaises, bourses pour étudiants étrangers **[www.diplomatie.gouv.fr](http://www.diplomatie.gouv.fr)**
- ◆ Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche : le système éducatif en France, les établissements, les enseignements, l'Europe et l'international **[www.education.gouv.fr](http://www.education.gouv.fr)**
- ◆ Union Européenne : **[www.europa.eu.int](http://www.europa.eu.int)**
- ◆ Ville de Paris : étudier à Paris **[www.eduparis.net](http://www.eduparis.net)**
- ◆ Ministère de la Culture : l'actualité culturelle en France, bases de données des bibliothèques et des domaines culturels (cinéma, théâtre, architecture, patrimoine, musée...) **[www.culture.gouv.fr](http://www.culture.gouv.fr)**
- ◆ Ministère de l'Intérieur : adresses des préfetures, sous-préfetures, démarches **[www.interieur.gouv.fr](http://www.interieur.gouv.fr)**
- ◆ CNOUS (Centre National des Œuvres Universitaires et Scolaires) : informations sur les bourses, les résidences universitaires, les restaurants universitaires **[www.cnous.fr](http://www.cnous.fr)**
- ◆ Egide : mobilité internationale, bourses, programmes **[www.egide.asso.fr](http://www.egide.asso.fr)**
- ◆ ONISEP (Office National d'Information sur les Enseignements et les Professions) : atlas des formations en France **[www.onisep.fr](http://www.onisep.fr)**